Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le 28/07/2026
ID : 013-211300413-20260727-ARR_2026_2130-AI

GARDANNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n° 2026-2130-ADM

OBJET : Délégation de signature temporaire accordée à Madame Claire CAMPODONICO - Quatrième adjointe au Maire – du 03 août 2026 au 15 août 2026

Le Maire de la commune Gardanne,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L.2122-23 relatifs aux délégations de fonction que peut accorder le maire sous sa surveillance et sa responsabilité à ses adjoints ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2026-22 du Conseil municipal en date du 28 mars 2026 fixant à 10 le nombre d'adjoints ;

Vu la délibération n°2026-23 du Conseil municipal en date du 28 mars 2026 portant élection des adjoints au Maire ;

Vu la délibération n°2026-24 du Conseil municipal en date du 28 mars 2026 relatives aux délégations consenties à Monsieur le Maire aux fins d'exercer certaines attributions du Conseil municipales ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints, dressé le 28 mars 2026, portant notamment élection de Madame Claire CAMPODONICO, en qualité de 4ème adjointe au Maire ;

Vu l'arrêté municipal n°2026-1220-ADM en date du 09 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature accordée à Madame Claire CAMPODONICO – quatrième adjointe au Maire ;

Considérant que le Maire peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, conseillers municipaux,

Considérant que la délibération n°2026-23 autorise également Monsieur le Maire à subdéléguer la signature des décisions prises en application de ladite délibération à un adjoint ou à un conseiller municipal agissant sur délégation du maire dans les conditions fixées par l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et permettre une parfaite continuité du service public durant la période estivale, il est nécessaire de déléguer temporairement la signature de certains actes et documents à Madame Claire CAMPODONICO, 4ème adjointe,

Considérant qu'il convient de donner délégation temporaire de signature à Madame Claire CAMPODONICO, 4ème adjointe au Maire,

ARRETE

Article 1er : Du 03 août 2026 au 15 août 2026, compte tenu de l'absence de Monsieur le Maire, de Monsieur Antonio MUJICA (1er adjoint), de Madame Sandrine ZUNINO (2ème adjointe), de Monsieur Arnaud MAZILLE (3ème adjoint), de Madame Sophie CUCCI-

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le 28/07/2026
ID : 013-211300413-20260727-ARR_2026_2130-AI

GILAS (6ème adjointe) et de Madame Magali SCELLES (10ème adjointe), délégation de signature est donnée à Madame Claire CAMPODONICO dans les domaines suivants :

FONCTIONNEMENT COURANT DE LA COLLECTIVITE
Certification conforme de copies de documents administratifs
Réponses aux demandes des usagers
Délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux
Attestations d'accueil déposées pour les ressortissants étrangers soumis à cette procédure
Certificats de vie et certificats de résidence
Avis motivés du maire relatifs aux demandes de médaille d'honneur du travail
Actes relatifs aux affaires immobilières ou domaniales dans le respect des dispositions des articles L.2122-21 à L.2122-24 du code général des collectivités territoriales
Décisions portant renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre
Conventions d'occupation temporaire des salles municipales
Conventions de prêt de matériels et de véhicules aux associations
MARCHES PUBLICS
Documents relatifs aux décisions concernant : - la préparation, - la passation (courriers de demandes de précisions, de régularisation de candidature et d'offre, de suspicion d'offre anormalement basse, courriers de rejet, courriers d'attribution, acte d'engagement, notification, avis d'attribution…), - l'exécution (ordres de services, courriers de mise en demeure, application des pénalité, PV de réception, PV de levée des réserves….), - le règlement, de l'ensemble des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, sans limitation de montant.
AFFAIRES JURIDIQUES, PRECONTENTIEUX ET CONTENTIEUX,
Réponses aux éventuelles lettres d'observations des autorités chargées du contrôle de légalité.
Ecritures de la commune dans le cadre des actions en justice, en requête ou en défense, devant les juridictions administratives et judiciaires.
Dépôts de plainte et constitution de partie civile en vue d'obtenir réparation des préjudices personnels et directs subis par la commune du fait d'infractions pénales, ainsi que les consignations qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de ces procédures.
ASSURANCES
Acceptation des indemnités d'assurances relatives : aux dommages occasionnés aux véhicules, au vol et tentative de vol des véhicules, au vol des objets et matériels transportés, à l'incendie des véhicules, aux frais de remorquage et dépannage, à la garantie perte pécuniaire due lors de la location longue durée de véhicules, aux conséquences financières de la garantie dommage corporel dans la limite fixée par l'article L.2122-22
Décisions de cession des véhicules accidentés déclarés économiquement et techniquement irréparables conformément aux dispositions règlementaires du Code de la Route
POLICE DE LA CIRCULATION
Toutes mesures de police de vitesse sur l'ensemble des voies communales et chemins ruraux et, en application de l'article R.110-1 du code de la route sur l'ensemble des voies ouvertes à la circulation routière, exercice des pouvoirs déterminés par les articles R.411-1 et suivants du code de la route
Arrêtés règlementant / interdisant la circulation et/ou le stationnement, permissions de voirie et permis de stationnement

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le 28/07/2026
ID : 013-211300413-20260727-ARR_2026_2130-AI

POLICE DE L'ENVIRONNEMENT
Courriers et arrêtés relatifs à la mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L.541-3 du code de l'environnement
POLICE SPECIALE EN MATIERE D'HABITAT
Ensemble des actes relatifs aux procédures prévues par les articles L.511-1 et suivants et R.511-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation en matière de sécurité et salubrité des immeubles, locaux et installations
Certificat de non péril dans le cadre d'une vente d'un bien
POLICE ADMINISTRATIVE GENERALE
Toutes mesures de police dévolues à la compétence du Maire en application de l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales
Courriers et arrêtés relatifs aux manquements au Règlement Sanitaire Départemental
RESSOURCES HUMAINES
Evaluations des agents communaux
Recrutement des emplois saisonniers, temporaires et à temps partiel
Ordonnancement et mandatement des traitements des agents communaux
Actes de gestion du personnel y compris en matière de procédure disciplinaire, tels que les courriers, arrêtés, décisions, attestations, certifications, états de frais de déplacement et certification d'heures supplémentaires
Actes relatifs à la carrière du personnel communal (courriers et arrêtés relatifs aux avancements et aux rémunérations)
FINANCES
Actes portant création, modification ou suppression des régies
Arrêtés portant nomination ou cessation de fonction des régisseurs, mandataires suppléants et mandataires aux régies de recettes et d'avances
Bons de commande sans limitation de montant
Pièces d'engagement des dépenses et des recettes
Bordereaux de mandats et titres
Constatation et la liquidation des dépenses et des recettes
Certification de conformité et l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement
Documents comptables concernant le budget communal, à l'exception des réquisitions de paiement
Demandes de subventions à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, étant précisé que cette délégation est générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement ou investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable
Ordonnancement et mandatement des traitements des agents communaux
Attestations, certificats administratifs ou de prises en charges financières
AFFAIRES ADMINISTRATIVES
Attestations de dépôt de statuts des syndicats
Courriers de gestion courante n'emportant pas de décision

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le 28/07/2026
ID : 013-211300413-20260727-ARR_2026_2130-AI

ELECTIONS
Attestations d'inscription sur les listes électorales
ETAT CIVIL
Attestations de recensement militaire (notices, attestations, avis et récépissés d'inscription, listes trimestrielles)
Certification conforme de copies de documents administratifs et légalisation de signature
Attestations d'accueil déposées pour les ressortissants étrangers soumis à cette procédure
Certificats de vie
Certificats de résidence
Certificats de célibat
CIMETIERE
Octrois, reprises et rétrocessions des concessions
Correspondances dans le cadre de la gestion des concessions (relance de paiement, mises en demeure, etc.)
Actes relatifs aux gestions et ventes de caveaux
Documents se rapportant à la réglementation funéraire aux cimetières et aux pompes funèbres, et notamment les autorisations de fermeture de cercueils, les autorisations de transports de corps avant ou après mise en bière, les autorisations de crémation, d'exhumation ou d'inhumation, les autorisations des soins de conservation
Autorisations de travaux au sein du cimetière
FOIRES ET MARCHES / OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
Courriers aux organismes professionnels et aux usagers relevant de ce secteur
Autorisation d'occupation du domaine public (arrêtés, conventions…).

Article 2 : Le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre de la présente délégation.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le maire de Gardanne, sis Mairie de Gardanne, cours de la République - 13120 GARDANNE. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai de recours contentieux.

Le présent arrêté peut également faire l'objet, dans le même délai de deux mois à compter, soit de la date de sa notification ou de sa publication, soit à compter de la décision de rejet du recours gracieux, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille sis 31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur général des Services, Madame Claire CAMPODONICO, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, transmis au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, publié sur le site internet de la commune et inscrit au recueil des actes administratifs.

Fait à Gardanne, le 27 juillet 2026.

Le Maire,

Hervé GRANIER

28 JUIL. 2026

Publié le :
Notifié le :